

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 5 MARS 2020

N° 2020-03-01

L'an deux mille vingt, le cinq mars à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt février deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 134 Présents (mini 30) : 43
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 253 Présentes : 71 Exprimées par pouvoirs : 94 Total (mini 128) : 165
Quorum atteint

4 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 6 voix)

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC, Françoise CASALINO

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)

Corinne MOULIN

2 représentants des EPCI (porteur de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN, Michel ROLLAND

36 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Louis AICARDI, Jean-Marc ARCHAMBAULT, André AUBERIC, Marcel BAGARD, Claude BAS, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Pascal BLANC, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, Sébastien DUPOUX, Evelyne GAUTHIER, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Viviane JOTTAY suppléante, Dominique JOUVE, Catherine LANTEAUME, Valéry LIOTAUD, Dominique MALLIÉ, Henriette MARTINEZ, Bernard MATHIEU, Jean-Charles MATHIEU, Franck MUCKE, Jacques NIVON, Catherine NESTEROVITCH, Éric RICHARD, Patrice RIVET, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Philippe SCHOEFFERT, Jean SCHÜLER, Max VASELI suppléant.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER et Ghislaine SAVIN à Mounir AARAB, Damien DURANCEAU à André AUBERIC, Roger DIDIER et Philippe DE BEAUREGARD à Claude AURIAS, Michel GREGOIRE à Louis AICARDI, Françoise PINET et Gérard TENOUX à Marcel BAGARD, Pascale ROCHAS et Marie-Pierre MONIER à Sébastien BERNARD, Jacqueline BOUYAC et Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Rosy FERRIGNO et Jérôme MICHELI à Philippe CAHN, Michel BOIS à Pierre DALSTEIN, Jacques RODARI à Stéphane DECONINCK, Sylvie LAMBERT et Michel COUBAT à Evelyne GAUTHIER, Robert GIVAUDAN et Ginette TORTOSA à Marc GUERIN, Alain D'HEILLY à Catherine LANTEAUME, Jeannie DENIEAULT et Dominique GUEYTTE à Henriette MARTINEZ, Abel RIXTE à Jean-Jacques MONPEYSEN, Jean-Marc AUDERGON et Marie-Pierre MOUTON à Corinne MOULIN, Olivier CADIER et Nicolas SOULIER à Franck MUCKE, Jean GARCIA et Claude THOMAS à Eric RICHARD, Pierre COMBES à Didier ROUSSELLE.

Délégués excusés

Béatrice ALLIROL, Pierre-Yves BOCHATON, Monique BALDUCHI, Marie-Claude BUCHER, Françoise CASALINO, Viviane COCQUELET-COURBET, Jean-Marc CORBEL, Christian CORNILLAC, Brigitte DUC, Chantal EYMEOD, Guy FAURE, Alain FRACHINOUS, André GILLES, Christian GODART, Anne-Marie GROS, René MOREAU, André-Bernard ORSET-BUISSON, Roland PEYRON, Claude PIGAGLIO, Pierre SCHIAZZA, Ellen TEN HAAF, Gérard TRUPHEMUS.

Invités excusés

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons, Juliette TILLIARD-BLONDEL, DREAL Auvergne Rhône-Alpes

Participaient également à la réunion :

Robert GARCIN, suppléant

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Patricia BILCOCCQ (Dauphiné Libéré), Marie-Elisabeth MAZARD (Conseil départemental de la Drôme), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Ghislaine SEVE (Trésorerie de Nyons)

Monsieur Didier-Claude BLANC est nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation des Comptes de Gestion, vote des Comptes Administratifs, affectation définitive des résultats 2019.

1. Le Président présente les **Comptes de Gestion 2019** du budget principal ainsi que du budget annexe établis par la Trésorière du Syndicat Mixte et certifiés conformes par le Trésorier Payeur Général.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical approuve les Comptes de Gestion budget principal ainsi que du budget annexe "Programmes Territoriaux" du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

2. Le Président présente les Comptes Administratifs 2019 du budget principal ainsi que du budget annexe "Programmes Territoriaux" du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales puis sort de la salle.

Sébastien BERNARD, 1^{er} Vice-président, prend la parole et fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical adopte les Comptes Administratifs 2019 du budget principal ainsi que du budget annexe "Programmes Territoriaux" du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

3. Affectation des résultats 2019 :

Résultat d'exécution du budget 2019

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	820 141.35 €		-1 071 102.17 €	-250 960.82 €
Fonctionnement	906 911.68 €		215 171.66 €	1 122 083.34 €
TOTAL	1 727 053.03 €	0.00 €	- 855 930.51 €	871 122.52 €

Budget Annexe	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Fonctionnement	-133 987.24 €		-111 717.25 €	-245 704.49 €
TOTAL	-133 987.24 €		-111 717.25 €	-245 704.49 €

Le Président propose au Comité Syndical d'affecter les résultats définitifs 2019 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales de la façon suivante :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Décide** D'affecter les résultats définitifs 2019 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales de la façon suivante :

Budget Principal	Sens	Compte	Objet	Montant
Investissement	Dépense	001	Solde d'exécution	250 960.82 €
Investissement	Recette	1068	Besoin de financement	250 960.82 €
Fonctionnement	Recette	002	Excédent reporté	871 122.52 €

Budget Annexe	Sens	Compte	Objet	Montant
Fonctionnement	Dépense	002	Déficit reporté	245 704.49 €

- **Donne** tous pouvoirs au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS